

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SETE
1 QUAI LOUIS PASTEUR - 34200 SETE

FIDAL

3 avenue DE CHALON LES CHAVANNES
71380 Saint-Marcel

V/REF :

N/REF : 1999 B 57 / 2008-A-764

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE SETE certifie qu'il a reçu le 13/06/2008,

P.V. d'assemblée du 23/05/2008
- Changement de Président

Concernant la société

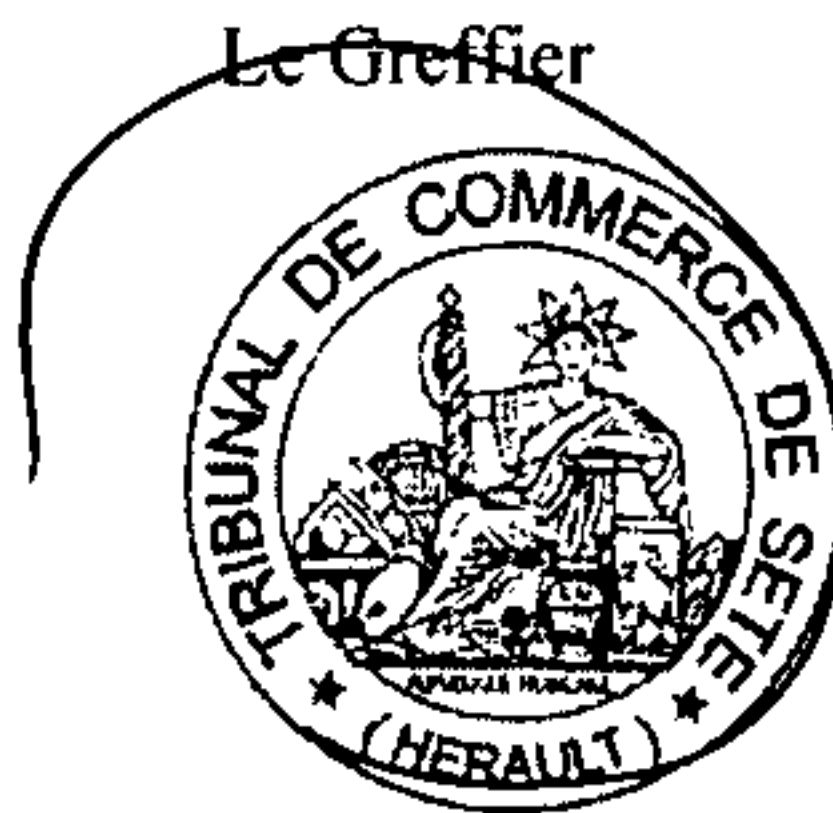
3 S
Société par actions simplifiée
755 route de Montagnac
34560 Villeveyrac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-764 le 13/06/2008

R.C.S. SETE 421 233 560 (1999 B 57)

Fait à SETE le 13/06/2008,

Le Greffier



3S
Société par actions simplifiée au capital de 1.324.973 €
Siège social : 755 route de Montagnac Villeveyrac – 34560 VILLEVEYRAC
421 233 560 R.C.S. SETE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 MAI 2008

L'an deux mille huit,
Le 23 mai,

L'associé unique, la société SOCIETE D'EMBOUTEILLAGE BEAUJOLAIS MACONNAIS BOURGOGNE – SOBEMAB- SAS au capital de 7.000.000 € dont le siège social est situé à CHANES 71570 – le Bourg Neuf, 687 350 033 RCS MACON, représentée aux fins des présentes par son gérant en exercice, Monsieur Charles ROUX

A statué conformément à la loi et aux statuts sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission du président,
- désignation d'un nouveau président en remplacement,
- pouvoirs.

Il est rappelé que par courrier en date de ce jour, la société de droit anglais Cellarmaster Wines Holdings Limited a remis la démission de ses fonctions de président avec effet à compter de ce jour.

Ceci étant rappelé, l'associé unique prend les décisions suivantes :

Première Décision

L'associé unique prend acte de la démission de ses fonctions de président à compter de ce jour de la société de droit anglais Cellarmaster Wines Holdings Limited, qui était physiquement représentée par Monsieur Stuart Pickles, et nomme en remplacement à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Charles ROUX, de nationalité française, né le 22 avril 1974 à LYON 6^{ème} (69), demeurant Route du Chapitre – 71570 CHANES.

Monsieur Charles Roux déclare accepter ses fonctions.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

CS *CR*

Deuxième Décision

- L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de réaliser les formalités requises et notamment le dépôt au registre du commerce et des sociétés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et le président.

Monsieur Charles ROUX

*bon pour acceptation
des fonctions de président
le 10/10/10*

Pour la SAS SOBEMAB
Monsieur Charles ROUX

le 10/10/10

le 10/10/10